

**Consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux
différences culturelles.**

Auteurs :

Gérard Crête

Accommodements raisonnables ou déraisonnables

Présentation :

Gérard Crête, 60 ans, vivant en utilisant un fauteuil roulant depuis 1984 et sans son dans la voix depuis septembre 2002. Je suis natif d'Authier-Nord en Abitibi-Ouest.

- J'ai appris le LSQ niveau 1-2&3.
- Je suis membre de l'Association des sourds et malentendants des l'Abitibi-Témiscamingue (ASEMAT) depuis 2004.
- Du premier juin 1995 au 11 janvier 2004, j'ai vécu à Montréal pour faire mes études collégiales.
- De 1994 à 2004 membre du club de natation À Contre-courant.
- De 1994 à 2004 participer à des compétitions de natation non seulement au Québec aussi en Ontario, aux Etats-Unis et en Europe.

Introduction :

Présentement, je veux dire mon opinion parce que j'ai peur que l'histoire des accommodements raisonnables glisse sous le tapis pour devenir la capacité d'accueil des Québécois. Comme a dit un ex-Premier ministre québécois. Le fédéral a ouvert une porte que les Canadiens devaient par la faute des gouvernants tolérer l'intolérable.

Article un (1) des chartes dit :

Nous naissons tous égaux en droit et en liberté.

Législateur :

Le législateur n'a pas cru bon d'ajouter des accommodements dans l'adoption de sa Charte cela veut dire que pour lui, la religion est du domaine privé. Cette liberté de religion donnait le droit d'avoir des lieux de culte. Il a aussi spécifié que les religions ne doivent pas être au dessus des lois.

Liberté:

Nous avons appris que la liberté de l'un finit ou celle de l'autre commence. Dans le cas des accommodements raisonnables pour la liberté religieuse, cela veut dire pour donner le droit de porter un couteau, d'avoir un turban, un local de prière et j'en passe, la liberté de la majorité est brimée. La démocratie prend le bord si la minorité est plus forte que la majorité.

Comparaisons :

Souvent les personnes défendent leur point de vue en prenant exemple sur les adaptations pour les personnes handicapées.

1. Le législateur ne parle pas d'accommodements, mais d'adaptations ou de facilitateurs.
2. Accommodements.
3. Égalité entre les sexes.

4. Identification.
5. L'acceptation.
6. L'intégration.

Facilitateurs :

En 1989 ou 1990, j'ai co-signé un document : Accessibilité pour tous sans exception.

Nous ne demandions pas des privilèges mais avoir accès aux mêmes services que tous les autres qui n'ont pas de limitation fonctionnelle. Nous démontrions que par les adaptations, nous aidons les autres qui n'ont pas d'handicap au sens de la définition de personne handicapée, mais avaient une condition qui les handicapait. Ex : Une dame enceinte, un parent avec un pouce mou, etc.

On parle de facilitateur pour définir au niveau de la condition de vie. La question est : Que pouvons-nous faire pour aider tel ou tel personne à simplifier ses difficultés pour accomplir tel ou tel tâche ? Ex : Adaptation vocale pour l'ordinateur, avoir un fauteuil ajustable à cause de la taille de la personne, avoir un aide pour transporter un livre ou des documents, avoir un logiciel grossissant les caractères, avoir un avertisseur lumineux, etc. C'est pour l'inclusion et non l'exclusion. C'est l'exclusion que demandent les gens au nom de la liberté religieuse afin d'avoir un privilège.

Accommodement :

Jusqu'à présent, ma connaissance des accommodements n'est qu'au point de vue religieux.

Donc ces accommodements, ne pouvaient pas servir à l'ensemble de la population. On a ouvert une boîte de pandore, parce que cela n'a plus de limite.

Ex : une personne signe un contrat pour un condominium. Il l'a signé en toute connaissance de cause et en toute liberté, par la suite demande des changements pour sa religion. Donc, c'est un privilège qu'il demande.

Une dame veut avoir le voile intégrale. Est-ce une nouvelle forme de cloître ? Si elle ne veut pas être vue, elle doit vivre autrement. Parce que l'on doit pouvoir identifier la personne en tout temps. Les cagouleurs vont avoir le droit de porter la cagoule, parce que l'on ne peut identifier la dame sous le voile. Comme a dit une animatrice, les mains ne sont pas toujours féminines. Si cela est parce que les hommes ne doivent pas voir les cheveux, cela devient de l'éducation pour que les hommes contrôlent leur libido. Si son Dieu qui demande cela, quand et où lui a-t-il parlé ? Devant quel témoin ? Etc. *Maintenant on connaît le nom lorsqu'une personne entend des voix et parle avec une personne invisible.*

Au niveau de la justice : Le voile intégrale va donner une porte de sortie aux criminels qui pourront se balader en toute liberté sans que les policiers puissent voir qui ils sont.

Ex : Je fus agressé, une violence gratuite, lorsque je rencontre une personne que je ne peux voir son visage, je me sens très mal. Je ne peux pas prévoir sa réaction.

Le tchador n'est pas sécuritaire ni pour la personne ni pour les gens autour d'elle. Ex : Les robes longues dans les escaliers mécanisés sont piétinées, un tel voile l'est aussi. Donc la personne qui le porte ne peut pas voir derrière elle, ainsi qu'à ses pieds. Aux heures de pointe sa sécurité est en danger dans les escaliers.

Respect : Ex : Je suis au Cégep du Vieux Mtl dans la cafétéria des profs en dehors des heures de cours, c'est silencieux, mon camarade de cours et moi faisons attention pour chuchoter afin de ne pas déranger. Tout à coup nous entendons des lamentations, je vais

voir, plus loin sur le même plancher une personne face contre terre se lamente pour moi. Lorsque je lui demande ce qu'est-ce qui va pas ? Il me répond que c'est l'heure de ses prières. Je lui dit : Si tu les fais pas, que t'arrivera-t-il ? Il ne le savait pas. Je lui ai dit : Parle tout bas, nous sommes à travailler, si non, ton Dieu est dure d'oreille. Après un certain temps nous avons quitté pour un local qui n'était pas barré. Cela nous tombait sur les nerfs, ses lamentations. Où est le respect des autres ? Pourquoi devons nous endurer un tel comportement au nom de la liberté religieuse ? Que faisons-nous de la liberté des autres ?

Inconvénients: Cela fait tâche d'huile. Ex : L'hiver dernier, une garderie a dû changer son menu pour accommoder un enfant. L'enfant ne l'a pas demandé, mais le père. Comme pouvons-nous enseigner l'égalité que nous mangeons des aliments sains pour notre corps, lorsqu'un père dit que tel ou tel nourriture n'est pas bonne pour son enfant. L'enfant n'a pas de maladie ni allergie. Où est le problème ? Dans le comportement des parents et le non respect de la majorité.

Ex : La commission scolaire de Mtl, doit payer un surplus pour des congés au nom de la liberté religieuse. Le législateur a donné tant nombre de congés fériés pour l'année. Le syndicat négocie au nom de l'ensemble des membres. Pourquoi la personne doit-elle avoir des privilèges ? Lorsqu'elle a signé le contrat de travail, elle était au courant des horaires d'enseignement.

Ex : Un hôpital confessionnel la direction dit qu'on contamine les lieux si une personne apporte son lunch. Où est la liberté de l'individu ? La direction a-t-elle pu démontrer que médicalement et scientifiquement la personne avait introduit un virus pour contaminer l'espace X.

La direction d'un hôpital confessionnel interdit toute nourriture aux patients des autres confessions religieuses et les non croyants pour respecter l'esprit confessionnel de l'établissement. Où est le respect des patients ? Si je vends de chevaux et en mange, est-ce que mon argent est contaminé ?

Ces exemples en sont quelque une parmi d'autres. Comment pensez-vous qu'un employeur se sent s'il doit respecter la convention collective et avoir à respecter les privilèges de tel ou tel employé ? Comment pensez-vous que l'employeur se sent lorsqu'il a à embaucher une personne ? Elle est qualifiée, mais sa religion de ce postulant va lui apporter des coûts supplémentaires. Cela va loin, parce qu'il y a la question de la sécurité, le port de l'uniforme, etc. qui s'enchaîne. Parce que c'est non seulement l'argent de l'employeur qui est en cause. Il y a plusieurs employeurs qui fonctionnent avec l'argent du contribuable.

Régions : On dit qu'une mouche qui bat des ailes cela se répercute de l'autre côté de l'océan. En d'autre mot, ce n'est pas que les grands centres qui se retrouvent avec des problèmes de privilège au nom de la religion. Je dis : Si on ouvre la porte aux privilèges cela fait tâche d'huile tout le Québec y goûte. On a l'exemple du passé : Le fédéral a fermé le yeux pour un, par la suite les cas se multiplient. ASSEZ c'est ASSEZ.

Égalité des sexes :

Le Québec est un coin de pays où le respect entre les femmes et les hommes a une grande valeur. Les religions à l'exception de quelques unes, n'offre par égalité entre les hommes et les femmes. *Ex : Les religions mettre le blâme des grossesses non désirées sur le dos des femmes. Jamais ses mêmes religions parlent des hommes qui n'utilisent pas le préservatif. Parce jusqu'à date, la conception d'un enfant est fait par les deux sexes. S'il y avait égalité,*

les hommes musulmans devraient porter le voile. S'il y avait égalité, les femmes auraient le choix du nombre d'enfant. S'il y avait égalité, les hommes ne choisiraient pas quel docteur doit voir sa femme. S'il y avait égalité, les hommes et les femmes seraient un à côté de l'autre dans les lieux de cultes, les femmes pourraient porter les mêmes vêtements que les hommes, etc.

Ex : Durant un de mes cours, à la pause une jeune dame me demande si elle pouvait me poser une question. J'ai dit : Oui bien sur, c'est à moi de choisir d'y répondre. Elle me dit : Êtes-vous croyant ? Je lui dit : non si tu veux parler religion. Parce que pour moi les religions sont basées sur des légendes et des superstitions, elles n'ont aucun fondement scientifique. Je rajoute : Crois-tu que ton prophète est monté au ciel avec son cheval ? Elle me dit : Non. Le contact fut établi, elle m'a expliqué que son père alors qu'elle avait 14 ans, l'a obligé à marier un gars qu'elle n'avait jamais vu. Heureusement, le jeune homme avait les mêmes visions qu'elle, donc elle avait le droit d'étudier et de prendre la contraception. Elle devait mentir et porter le voile pour entrer chez-elle afin de ne pas être mal vue. Donc, elle n'avait pas la liberté. Heureusement quelques années après, elle m'a reconnu, elle étudiait à l'université. Je lui ai demandé pourquoi le voile ? Elle m'a dit : Ma famille m'oblige. J'ai répondu instantanément : Tu es majeure et mariée. Elle n'était toujours pas libre.

Pourquoi ceux qui se convertissent à une certaine religion doivent-ils changer de nom ? Où est la liberté.

Identification :

Pourquoi que certaines religions sont tellement prenantes que les gens perdent leur identité ? On ne parle pas de Montréalais de religion juive. On ne parle pas de femmes montréalaises de religion musulmane. Lorsqu'on demande l'origine d'une personne, très souvent, elle nous dit : Juive ou musulmane ou autres. Je réponds : C'est où ce pays ? Quel nom as-tu sur ton passeport ? Parce que nous avons des quartiers dans Mtl du nom du pays d'origine des premiers immigrants, comme le Quartier chinois, la petite Italie, aussi le quartier juif ? Donc ils s'identifient pas Montréalais ni au Québec. Moi, je suis originaire de l'Abitibi-Ouest. J'ai une appartenance. Mon père disait : Tit gars, tu vis en Italie comme les Italiens, tu fleuris là ou tu est. Il parlait que nous devons nous intégrer et non transporter notre pays ailleurs.

Ex : Au début de mes compétitions de natation chez les Maîtres-nageurs, un jeune homme venait avec nous au restaurant et ne mangeait jamais. Un soir, il était sur le même banc que moi, je lui demande pourquoi tu manges pas. Il m'a dit : On m'a assez lavé le cerveau, j'ai du mal à manger dans un restaurant. Ce fut un long monologue sur l'endoctrinement et l'isolement des autres québécois durant son enfance et son adolescence. Les Québécois sont identifiés au mal qu'il nous disait. Tu es né au Québec, donc tu es Québécois. Je crois que je lui ai ouvert les yeux parce que maintenant, lorsqu'on se rencontre, nous allons au resto ou au bar pour jaser.

Un de mes amis d'origine libanaise, m'a expliqué lui aussi comment on lui a expliqué que son enseignement fut que les gens hors du Liban et des pays arabes étaient mauvais. La nourriture est mauvaise, l'alcool est mauvais. Par curiosité et en joke : Tu as mangé de la cuisine canadienne ? Tu as goûté à une bière ? Il m'a répondu : Non. J'ai repris : Alors tu sais pas si cela est mauvais pour toi.

Dans le sport, on se fait des amis de toute origine.

L'acceptation :

Le québécois est perçu comme un mauvais hôte, s'il exprime son opinion sur les accommodements raisonnables et sa perception de la liberté religieuse. L'inertie de nos dirigeants dans ce dossier ont fait en sorte que les Québécois ont dû dire : Assez c'est Assez. Je suis chez-moi et je veux que les lois soient les mêmes pour tous sans exceptions. Mon père disait : Mon tit gars tu dois manger se que ton hôte t'offre. L'immigrant doit se sentir un invité et non celui qui domine. Lorsque l'immigrant sera informé qu'au Québec on vit en Québécois. Il se sentira accepté dans sa différence. Ce n'est pas l'ethnie que les Québécois mettent en cause. C'est le fait de ne pas être respecté à cause des privilèges. Ex : On demande d'avoir une carte avec photo lors du vote, mais on peut-être voilé. Pourquoi la photo ? Sommes nous tous égaux devant la loi. Il faut que l'immigrant sache que le Québec est une nation distincte et laïque. L'immigrant doit se percevoir comme un privilégié. Parce que c'est un privilège que le Québec fait en l'accueillant. L'immigrant a le devoir de respecter nos lois. Les Québécois ne sont pas racistes : Vous n'avez qu'à aller dans les festivals, les restaurants, les agences de voyage, etc. Le Québécois veut connaître l'autre.

L'intégration :

C'est un problème d'intégration. L'immigrant n'a pas à s'assimiler. S'il le devient dans les générations à venir. C'est que la personne s'est bien intégrée au point qu'elle ne se sent plus l'invité, mais l'hôte. Ex : Je travaillais avec une dame, par ses vêtements et son élégance piqua ma curiosité. Je lui demande ses origines, elle me dit : Québécoise native d'Egypte. On dit que l'intégration commence par connaître son hôte, apprendre à partager sa culture, partager de bon repas. Un artiste connu disait il y a quelque temps : Les Ethnies ne viennent pas dans nos théâtres. Je serais curieux de savoir combien vont dans nos cinémas, voir nos films québécois. Demandez leur combien, on partager un met traditionnel de la cabane à sucre, on goûter à la fameuse Tourtière du lac St-Jean, à un Cipaille aux gibiers ou substitus, un met traditionnel amérindien et autres. Le vieux sage disait : Fais 10 milles dans mes mocassins après tu pourras parler. Mon père disait différemment : Tu fleuris là ou tu es. Lorsque je suis à l'extérieur de chez-moi, je fais de l'intégration, parce que je participe non en spectateur, mais en partageant avec mon hôte pour savoir son vécu. Après je suis plus grand parce que j'ai ouvert mes horizons.

Conclusion :

Nous savons très bien que l'origine de cette commission n'est pas l'accueil des Québécois, mais l'écoeurantite aigu des privilèges. Il faut que la commission le dise haut et fort que le Québec est une Nation distincte et laïque.

Entre vous pis moé et la boîte à bois. Nous savons très bien que les religions ont pour fondement des légendes et des superstitions. Un grand scientifique disait à Second regard : Il ne peut y avoir une création et un Dieu. Cela fait partie des croyances. Pour y avoir un Dieu, cela prenait un avant. La science a démontré l'évolution du monde et la progressions des variétés. Un autre a dit : Dieu n'a pas créé le monde, c'est l'homme qui inventa Dieu.

Il faut que le législateur :

- Fasse son devoir et dire clairement : Le Québec est laïque. Il n'y aura plus d'école confessionnelle, ni d'hôpitaux. L'argent des contribuables ne servira plus aux religions. Avant de faire comme la France et plus encore pour que le mot laïque soit bien endoctriné et fasse parti du vocabulaire des Québécois.
- Légifère pour que les religions de se servent pas des caisses électorales afin de se financer comme c'est le cas en France et en Turquie. Donc, le législateur doit donner les pouvoirs au Directeur des élections pour interdire les parties politiques avec fondement religieux.

- Légifère pour qu'au Québec, l'interdiction de mutiler une personne mineure quelque soit son sexe au nom de la religion soit criminel.
- Légifère pour que les médecins aient l'obligation de signaler comme criminelles tous mineurs mutilés après l'adoption de la loi.
- Légifère et rende criminel le fait qu'une femme ou une fille soit suturée pour faire plaisir à l'homme. Que cet acte soit criminel.

Ceux et celles qui s'opposeront apprennent qu'au Québec on vit en Québécois, que tout acte non médicale est un crime. Pour enfin dire : Tous naissent égaux en droit et en liberté. Plus jamais de privilège au nom de la religion.

Gérard Crête, auteur.